LEXIANE formations

membre du réseau &and

CATALOGUE DES FORMATIONS

AU SERVICE DE L'EFFICACITÉ

Collectivités territoriales
EPCI - Organismes de Logement Social
Établissements d'Enseignement Supérieur
Établissements Publics de Santé

www.lexiane.fr

SOMMAIRE
PAR THÉMATIQUE

01/ FORMATIONS en MARCHÉS PUBLICS.....p.06

02/ FORMATIONS en SOCIAL.....p.22

03/ FORMATIONS en FISCALITÉ LOCALE.....p.41

04/ FORMATIONS en TVA/FCTVA.....p.51

05/ FORMATIONS en DÉVELOPPEMENT DURABLE.....p.65

NOTRE OBJECTIF :

MAINTENIR L'EFFICIENCE DE VOS SERVICES PAR L'ACTUALISATION CONTINUE DE LEURS COMPÉTENCES

La législation sociale et fiscale évolue constamment. Cette situation ne permet pas toujours d'appréhender correctement et dans son intégralité l'ensemble des dispositions légales requises ; ce qui génère une grande insécurité juridique pour les établissements publics.
Cette prolifération de textes implique l'**actualisation, l'approfondissement et le développement des compétences métiers** de vos collaborateurs.
Tel est l'objectif que nous relevons avec Lexiane Formations.

LEXIANE formations

membre du réseau &and

1. Confier la formation de vos collaborateurs à des experts

Les consultants et les experts œuvrant pour Lexiane Formations disposent d'une **grande expérience professionnelle, technique, humaine et pédagogique** acquise au contact de ses clients (collectivités locales, EPIC, OLS, SEM, Centres Hospitaliers, Universités, EHPAD, CCAS et des plus grands cabinets d'audit et de conseil).
C'est notre gage d'un transfert de compétences réussi au personnel de votre établissement public.

2. Notre approche pédagogique

1. Associer les stagiaires à la formation dès leur inscription par l'envoi d'un **questionnaire destiné à recueillir les attentes** des participants et de leur responsable,

2. Adapter la formation aux stagiaires grâce à une **pré-évaluation** anonyme des participants,

3. Mettre en situation les participants par de nombreuses illustrations et **mises en application pratiques**,

4. Profiter de la technicité et du professionnalisme de nos experts qui assurent tout au long de la formation **un transfert des compétences** à vos collaborateurs et au-delà par la remise de fiches méthodologiques,

5. Les faire bénéficier des **dernières actualités** par des mises à jour avant chaque séminaire.

3. Nos formations intra-entreprise

Nous proposons des formations en intra, adaptées à un groupe d'agents ou à un service de votre collectivité. Plusieurs agents sont ainsi formés en même temps, dans vos locaux. Le tarif d'une formation en intra est établi à la journée, dans la limite de 15 stagiaires.

Si vous souhaitez organiser une formation très spécifique qui ne figure pas à notre catalogue, Lexiane Formations est en mesure d'organiser toute formation relevant de son domaine de compétences. Le contenu pédagogique de chaque formation est défini au cas par cas, en fonction des spécificités de votre structure et du niveau des agents à former. Nous vous proposons ainsi une offre sur mesure.

01

FORMATIONS À LA COMMANDE PUBLIQUE

CP01 Initiation aux Marchés Publics p08

CP02 De l'expression du besoin à l'analyse des offres p09

CP03 Analyse fonctionnelle des coûts p10

CP04 Les aspects financiers et comptables des Marchés Publics p11

CP05 Les Marchés de Travaux p12

CP06 L'exécution des Marchés de Travaux p13

CP07 Les Marchés à procédure adaptée (MAPA) p14

CP08 Les Marchés de Maîtrise d'œuvre p15

CP09 Les Marchés de prestations intellectuelles p16

CP10 Les Marchés de fournitures et services courants p17

CP11 Le contentieux des Marchés Publics p18

CP12 La sous-traitance et la co-traitance p19

CP13 Les accords-cadres p20

CP01 INITIATION AUX MARCHÉS PUBLICS

OBJECTIFS

• Acquérir les connaissances de base sur le Code des Marchés Publics.
• Appréhender les enjeux économiques, financiers et organisationnels de la commande publique.

CONTENU

1. La notion et les principes fondamentaux de la commande publique.

2. Les acteurs de la commande publique

3. La procédure de passation

4. Le contrat soumis au code des Marchés Publics

5. Les documents composant un marché

6. L'exécution et le contrôle du Marché Public

PUBLICS CONCERNÉS
Toute personne souhaitant s'initier au droit des Marchés Publics.

DURÉE DE LA FORMATION
2 jours

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en Marchés Publics

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Des cas pratiques
• Un exercice transversal

PRÉREQUIS

• Aucun

CP02 DE L'EXPRESSION DU BESOIN À L'ANALYSE DES OFFRES

OBJECTIFS

• Maîtriser les modalités de définition et d'expression du besoin
• Rédiger un Cahier des Charges adapté et ciblé.
• Maîtriser le choix des critères, les échelles de notation, la pondération.
• Rédiger le Rapport d'Analyse des Offres (RAO)

CONTENU

1. Contexte réglementaire

2. De l'importance d'une bonne définition des besoins

3. Méthode, outils et pratiques de recueil de besoins selon les domaines de compétences techniques (CCTP)

4. Rédaction d'un cahier des charges efficace

5. Le prix (nature, forme, variation).

6. Le choix des critères, la pondération, le rapport entre critère et conformité

7. L'analyse des offres et la rédaction du RAO

PUBLICS CONCERNÉS
Gestionnaires ayant pour mission la préparation et la rédaction des Marchés Publics

DURÉE DE LA FORMATION
2 jours

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en Marchés Publics

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Des cas pratiques
• Un exercice transversal

PRÉREQUIS

• Avoir une pratique des Marchés Publics ou avoir suivi le module « Initiation aux Marchés Publics ».

CP03 ANALYSE FONCTIONNELLE DES COÛTS

OBJECTIFS

- Maîtriser les différentes composantes du coût d'un achat
- Réaliser des achats économiquement performants
- Analyser la structure des coûts d'achat dans la perspective de leur réduction

CONTENU

1. Connaître les composantes de prix d'un achat.

2. Anticiper et mesurer les coûts susceptibles de générer un dysfonctionnement par rapport au cahier des charges

3. Identifier le rôle du Benchmarking dans l'analyse des coûts

4. Maîtriser les méthodes d'analyse des coûts

PUBLICS CONCERNÉS
Gestionnaire ayant pour mission la préparation et la rédaction des Marchés Publics

DURÉE DE LA FORMATION
2 jours

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en Marchés Publics

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

- Des cas pratiques
- Un exemple transversal

PRÉREQUIS

- Avoir une pratique des Marchés Publics ou avoir suivi le module « Initiation aux Marchés Publics ».

CP04 LES ASPECTS FINANCIERS ET COMPTABLES DES MARCHÉS PUBLICS

OBJECTIFS

- Maîtriser les dimensions comptables et financières des Marchés Publics

CONTENU

1. Les modalités de règlement des marchés :
- Les achats sur factures
- Solde et règlement définitif du marché

2. Le prix : formation, variation, révision.

3. Les intérêts moratoires

4. Les pénalités de retard

5. Obligations et droits consentis aux titulaires : garanties, avances, acomptes.

6. Les avenants

7. Cas particuliers : les groupements d'entreprises, les sous traitants.

8. Le contentieux

PUBLICS CONCERNÉS
Gestionnaires ayant en charge le suivi financier des Marchés Publics.

DURÉE DE LA FORMATION
2 jours

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en Marchés Publics

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

- Des exemples pratiques
- Un cas transversal

PRÉREQUIS

- Avoir une pratique des Marchés Publics ou avoir suivi le module « Initiation aux Marchés Publics ».

CP05 LES MARCHÉS DE TRAVAUX

OBJECTIFS

• Maîtriser l'ensemble des procédures de passation des Marchés Publics de Travaux.

CONTENU

1. Nouveautés de la réforme de 2006 et rappel des principes fondamentaux de la commande publique

2. Les acteurs des Marchés Publics de Travaux

3. Les règles de publicité et de seuils

4. L'appréciation des seuils

5. Les procédures de passation des Marchés Publics

6. La gestion technique du marché (les ordres de service, les constats, la gestion des aléas : décision de poursuivre et avenants, la sous-traitance : régime et responsabilités)

7. La gestion financière du marché

8. Les sous-traitants

9. L'achèvement des ouvrages

10. Les garanties spécifiques liées aux Marchés Publics de Travaux (GPA, GPF et garantie décennale)

PUBLICS CONCERNÉS
Gestionnaires ayant pour mission la préparation et la rédaction des Marchés Publics de Travaux.

DURÉE DE LA FORMATION
2 jours

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en Marchés Publics

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Des cas pratiques

PRÉREQUIS

• Avoir une pratique des Marchés Publics ou avoir suivi le module « Initiation aux Marchés Publics ».

CP06 L'EXÉCUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX

OBJECTIFS

• Appréhender les spécificités des Marchés de Travaux grâce à l'analyse, étape par étape, du CCAG.
• Etre en capacité de prévenir les litiges liés à l'exécution des marchés.

CONTENU

1. Définir le cadre général des Marchés Publics de travaux
- Déterminer les acteurs du marché
- Déterminer les pièces contractuelles

2. L'exécution financière des travaux
- Le prix
- La rémunération de l'entrepreneur

3. L'exécution des travaux
- Les incidents en cours d'exécution (délais, modification des quantités, modification des prix, résiliation)
- Les différentes étapes
- Les garanties

4. La modification et la prolongation des marchés
- Les ordres de services
- Les décisions de poursuivre
- Les avenants

5. Le risque contentieux

PUBLICS CONCERNÉS
Gestionnaires ayant pour mission l'exécution de Marchés de Travaux

DURÉE DE LA FORMATION
2 jours

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en Marchés Publics

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Des cas pratiques

PRÉREQUIS

• Avoir une pratique des Marchés Publics ou avoir suivi le module « Initiation aux Marchés Publics ».

CP07 LES MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)

OBJECTIFS

- Savoir déterminer les seuils de passation
- Savoir choisir la meilleure forme de publicité
- Connaître les clauses obligatoires minimales à insérer dans un MAPA

CONTENU

1. Rappel sur les principes fondamentaux de la commande publique et des procédures de passation issues du Code des Marchés Publics 2006 et des textes modificatifs.

2. Notion de marché passé selon une procédure adaptée (besoins, seuils, publicité)

3. Rédaction du marché (mentions juridiques obligatoires et facultatives, pièces administratives)

4. La publicité (utilité, règles, contentieux liés à la publicité)

5. Les critères de sélection minimum (choix, quantification, pondération)

PUBLICS CONCERNÉS
Toute personne ayant pour mission la rédaction ou l'exécution de MAPA.

DURÉE DE LA FORMATION
2 jours

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en Marchés Publics

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

- Des cas pratiques

PRÉREQUIS

- Avoir une pratique des Marchés Publics ou avoir suivi le module « Initiation aux Marchés Publics ».

CP08 LES MARCHÉS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

OBJECTIFS

- Maîtriser les spécificités juridiques Marchés de maîtrise d'œuvre.
- Utiliser au mieux le CCAG-PI
- Savoir adapter les procédures du CMP aux contraintes des Marchés de maîtrise d'œuvre.

CONTENU

1. Délimiter le cadre juridique des Marchés Publics de Maîtrise d'œuvre

2. Appréhender la spécificité et la diversité des Marchés Publics de Maîtrise d'œuvre

3. Étude du CCAG correspondant (PI)

4. Études

5. Maîtrise d'œuvre : appel d'offres, concours

6. Conception et réalisation

7. La dématérialisation des marchés et son impact sur les marchés de maîtrise d'œuvre

PUBLICS CONCERNÉS
Toute personne ayant pour mission la rédaction ou l'exécution de Marchés de maîtrise d'œuvre.

DURÉE DE LA FORMATION
2 jours

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en Marchés Publics

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

- Des cas pratiques

PRÉREQUIS

- Avoir une pratique des Marchés Publics ou avoir suivi le module « Initiation aux Marchés Publics ».

CP09 LES MARCHÉS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

OBJECTIFS

• Maîtriser les spécificités juridiques des prestations intellectuelles
• Utiliser au mieux le CCAG-PI
• Savoir adapter les procédures du CMP aux contraintes des prestations intellectuelles.

CONTENU

1. Délimiter le cadre juridique des Marchés Publics de prestations intellectuelles

2. Appréhender la spécificité et la diversité des Marchés Publics de prestations intellectuelles

3. Études

4. Conception et réalisation

5. Étude du CCAG correspondant (PI)

PUBLICS CONCERNÉS
Toute personne ayant pour mission la rédaction ou l'exécution de Marchés de prestations intellectuelles.

DURÉE DE LA FORMATION
2 jours

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en Marchés Publics

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Un cas pratique

PRÉREQUIS

• Avoir une pratique des Marchés Publics ou avoir suivi le module « Initiation aux Marchés Publics ».

CP10 LES MARCHÉS DE FOURNITURES ET SERVICES COURANTS

OBJECTIFS

• Connaître les spécificités des marchés de fournitures courantes
• Maîtriser les procédures propres à ce marché

CONTENU

1. Les principes fondamentaux de la commande publique et des procédures de passation des Marchés Publics.

2. La définition du besoin.

3. Le recours aux marchés à bons de commande.

4. Les clauses essentielles du marché (prix, paiement, conditions d'exécution, pénalités)

5. Les règles de publicité et de seuils

6. L'exécution du marché

7. La réception des prestations

8. La modification et la prolongation d'un marché

PUBLICS CONCERNÉS
Toute personne ayant pour mission la rédaction ou l'exécution de Marchés de fournitures et services courants.

DURÉE DE LA FORMATION
2 jours

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en Marchés Publics

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Un cas pratique

PRÉREQUIS

• Avoir une pratique des Marchés Publics ou avoir suivi le module « Initiation aux Marchés Publics ».

CP11 LE CONTENTIEUX DES MARCHÉS PUBLICS

OBJECTIFS

- Connaître les interprétations du Code (doctrine administrative)
- Analyser les décisions juridictionnelles communautaires et internes
- Interpréter les principes de la commande publique
- Anticiper les risques contentieux de la passation et de l'exécution des marchés

CONTENU

1. Contentieux de la passation : le référé précontractuel, le référé contractuel, l'annulation…

2. Contentieux de l'exécution : la garantie…

3. Contentieux : risque pénal

PUBLICS CONCERNÉS
Directeurs, Chefs de service chargés de superviser la passation et l'exécution des marchés.

DURÉE DE LA FORMATION
2 jours

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en Marchés Publics

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

- Des cas pratiques

PRÉREQUIS

- Avoir une pratique des Marchés Publics ou avoir suivi le module « Initiation aux Marchés Publics ».

CP12 LA SOUS-TRAITANCE ET LA CO-TRAITANCE

OBJECTIFS

- Distinguer les notions de co-traitance et sous-traitance.
- Identifier les responsabilités respectives au sein d'un groupement.
- Cerner les obligations de la personne publique vis-à-vis de la sous-traitance.

CONTENU

1. La signification juridique des notions de sous-traitance et de co-traitance.

2. Les relations entre le titulaire et le sous-traitant. Les responsabilités des différentes parties.

3. Les relations entre le type de marché, le type de groupement et la solidarité du mandataire

4. La gestion des litiges et le paiement des sous traitants.

PUBLICS CONCERNÉS
Agents chargés de préparer la passation des marchés ou chargés du suivi de Marchés Publics.

DURÉE DE LA FORMATION
2 jours

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en Marchés Publics

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

- Des cas pratiques

PRÉREQUIS

- Avoir une pratique des Marchés Publics ou avoir suivi le module « Initiation aux Marchés Publics ».

CP13 LES ACCORDS-CADRES

OBJECTIFS

• Maîtriser le fonctionnement des accords-cadres
• Identifier le type d'accord-cadre le mieux adapté
• Réussir la sélection des candidats et l'exécution des marchés

CONTENU

1. L'analyse de l'environnement réglementaire des accords-cadres.

2. Les situations où une politique d'accords-cadres est adaptée et pertinente

3. La définition des besoins et la sélection des fournisseurs

4. Remise en concurrence des fournisseurs pré-sélectionnés

PUBLICS CONCERNÉS
Agents chargés de préparer la passation des marchés ou chargés du suivi de Marchés Publics

DURÉE DE LA FORMATION
2 jours

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en Marchés Publics

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Des cas pratiques

PRÉREQUIS

• Avoir une pratique des Marchés Publics

CP14 ACTUALITÉ DE LA COMMANDE PUBLIQUE

OBJECTIFS

• Maîtrise de l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle de la commande publique
• Mise à jour des connaissances sur la passation et l'exécution des marchés au vu de l'actualité récente

CONTENU

Le contenu sera fixé par l'actualité. La journée permettra une étude et une analyse de l'actualité réglementaire et des dernières jurisprudences.

PUBLICS CONCERNÉS
Agents chargés de préparer la passation des marchés ou chargés du suivi de Marchés Publics

DURÉE DE LA FORMATION
1 jour

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en Marchés Publics

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Partage de connaissances, échanges avec des spécialistes des Marchés Publics

PRÉREQUIS

• Avoir une pratique avancée des Marchés Publics

02

FORMATIONS EN SOCIAL

GAMME PAIE FONCTION PUBLIQUE : Spécifique fonction publique hospitalière

CS01 Calculer la paie du personnel non médical hospitalier p24

CS02 Calculer la paie du personnel médical hospitalier p25

CS03 Connaître les axes d'optimisation des charges sociales dans les établissements publics de santé p26

GAMME PAIE FONCTION PUBLIQUE : Spécifique fonction publique territoriale

CS04 Maîtriser la paie dans la fonction publique territoriale ... p27

CS05 Connaître les axes d'optimisation des charges sociales dans les collectivités locales p28

GAMME PAIE FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT: Spécifique fonction publique d'État

CS06 Gérer la paie des agents de la fonction publique d'État .. p29

CS07 Connaître les axes d'optimisation des charges sociales dans la fonction publique d'état (Université, EPA...) p30

GAMME PAIE HABITAT SOCIAL

CS08 Calculer la paie des agents des Offices Publics de l'Habitat p31

GAMME PAIE FONCTION PUBLIQUE : Commune aux trois fonctions publiques

CS09 Gérer la maladie dans la fonction publique p32

CS10 Appréhender la règlementation relative aux accidents du travail des agents relevant du régime général p33

CS11 Gérer un contrôle URSSAF p34

CS12 Le Crédit Impôt Compétitivité Emploi : le secteur public concerné p35

GAMME PAIE CCAS

CS13 Connaître les axes d'optimisation des charges sociales dans les CCAS p36

CS14 Calculer la paie dans les CCAS p37

CS15 Gérer la maladie dans les CCAS p38

CS16 Calculer les exonérations « aide à domicile » p39

CS01 CALCULER LA PAIE DU PERSONNEL NON MÉDICAL HOSPITALIER (CH, EHPAD hospitalier, Établissements sociaux et médico-sociaux)

OBJECTIFS

• Connaître les éléments de rémunération obligatoires et facultatifs dans la fonction publique hospitalière
• Valider le calcul des cotisations sociales
• Établir une paie conforme à la réglementation

CONTENU

1. Connaître les éléments de la rémunération
• Le salaire de base des différents statuts du personnel : *stagiaires, titulaires, contractuels*
• Les éléments obligatoires : *l'impact de la bonification indiciaire, les indemnités de résidence, le supplément familial de traitement, les primes*
• Les primes et les indemnités liées aux grades et fonctions exercées
• Les avantages en nature nourriture
• La voiture de fonction
• Le logement de fonction

2. Calculer les charges sociales selon le type de population concernée
• La notion de plafond et de tranches
• Les cotisations sociales des titulaires et des stagiaires
• Les cotisations sociales des contractuels
• La taxe sur les salaires

3. Traiter en paie les congés dans la fonction publique
• Les congés payés et les congés bonifiés
• Les autorisations d'absence
• La grève et le service non fait
• La maladie, la maternité et l'accident de service

4. Gérer en paie certains cas particuliers
• Les contrats aidés (CUI, contrat d'apprentissage)
• Le temps partiel
• Le détachement
• Les cumuls d'emploi et le cumul emploi/retraite

PUBLICS CONCERNÉS
Collaborateurs ou assistants d'un service paie dans le secteur public hospitalier

DURÉE DE LA FORMATION
2 jours

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en droit social

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Une pédagogie progressive
• Des modèles de bulletin de paie
• Exercices et mises en pratique venant appuyer les apports théoriques
• Une formation animée par des consultants expérimentés dans le domaine de l'audit de la paie de la Fonction publique hospitalière

PRÉREQUIS

• Aucun

GAMME PAIE FONCTION PUBLIQUE :
Spécifique fonction publique hospitalière

CS02 CALCULER LA PAIE DU PERSONNEL MÉDICAL HOSPITALIER

OBJECTIFS

• Connaître les éléments de rémunération du personnel médical
• Valider le calcul des cotisations sociales
• Établir une paie conforme à la réglementation

CONTENU

1. La réglementation régissant le personnel médical
• Les différents statuts du personnel médical : personnels hospitalo-universitaires, les personnels médicaux hospitaliers, les internes et étudiants en médecine

2. Calculer la paie des médecins
• Rémunération principales des différents statuts du personnel médical
• Les primes et les indemnités (indemnités de service exclusif, astreintes, gardes ...)
• Le logement de fonction
• Le repas

3. Calculer les charges sociales du personnel médical
• Base et taux applicables
• Cotisations et modalités de calcul selon le statut du médecin (URSSAF, Retraite, chômage)
• Les taux réduits des praticiens multi-employeurs
• La taxe sur les salaires
• Le calcul des tranches et assiettes de cotisations
• La régularisation des tranches

4. Traiter en paie les congés
• Les congés payés
• Les autorisations d'absence
• La maladie, la maternité et l'accident de travail : l'indemnisation et le traitement en paie des IJSS

PUBLICS CONCERNÉS
Collaborateurs ou assistants d'un service paie en charge de la paie du personnel médical

DURÉE DE LA FORMATION
2 jours

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en droit social

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Alternance de cas pratiques et d'apports théoriques
• Une formation animée par des consultants spécialisés

PRÉREQUIS

• Avoir une bonne connaissance de la paie dans la fonction publique hospitalière

CS03 CONNAÎTRE LES AXES D'OPTIMISATION DES CHARGES SOCIALES DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ

OBJECTIFS

• Mieux apprécier les opportunités offertes par la réglementation

CONTENU

1. Le traitement des indemnités journalières de sécurité sociale des contractuels
• Le calcul des indemnités journalières de la sécurité sociale selon la nature de l'arrêt de travail : maladie, maternité, accidents du travail ou maladies professionnelles
• Le calcul des indemnités journalières de la sécurité sociale selon la nature de l'arrêt de travail : maladie, maternité, accidents du travail ou maladies professionnelles
• Le traitement en paie des indemnités journalières

2. Le remboursement de versement transport des agents logés et transportés

3. La juste détermination de la contribution FIPHFP
• La notion d'effectif rémunéré
• L'identification des bénéficiaires de l'obligation d'emploi
• La détermination des dépenses déductibles
• Le calcul de la contribution FIPHFP

4. La mise en place des exonérations « aides à domicile »
• Champ d'application
• Prestations concernées
• Bénéficiaires
• Personnel concerné
• Cotisations concernées
• Calcul des exonérations

5. La tarification des accidents du travail
• Mode de tarification
• Dépenses prises en compte dans la tarification
• Contrôle des comptes employeurs et des notifications de taux
• Contestation des taux
• Les pistes d'amélioration de la procédure

PUBLICS CONCERNÉS
Responsables, collaborateurs d'un service paie ou ressources humaines souhaitant mieux appréhender les axes d'optimisation des charges sociales

DURÉE DE LA FORMATION
1 jour

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en droit social

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Partage de connaissances de pratique et axes permettant d'optimiser les charges sociales dans les Établissements publiques de santé
• Alternance d'apports théoriques et pratiques
• Une formation animée par des experts de l'optimisation de charges sociales dans les Établissements publics de santé

PRÉREQUIS

• Avoir une bonne connaissance de la paie dans la fonction publique hospitalière

CS04 MAÎTRISER LA PAIE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CU, CA et CC, Mairie, CCAS, CR, CG)

OBJECTIFS

• Connaître les éléments de rémunération obligatoires et facultatifs dans la fonction publique territoriale
• Valider le calcul des cotisations sociales
• Établir une paie conforme à la réglementation

CONTENU

1. Appréhender les éléments de la rémunération
• Le salaire de base des différents statuts du personnel : stagiaires, titulaires, contractuels
• Les éléments obligatoires : l'impact de la bonification indiciaire, les indemnités de résidence, le supplément familial de traitement, les primes
• Les primes et les indemnités liées aux grades et fonctions exercées
• Les avantages en nature nourriture
• La voiture de fonction
• Le logement de fonction

2. Calculer les charges sociales selon le type de population concernée
• La notion de plafond et de tranches
• Les cotisations sociales des titulaires et des stagiaires
• Les cotisations sociales des contractuels

3. Traiter en paie les congés dans la fonction publique territoriale
• Les congés payés et les congés bonifiés
• Les autorisations d'absence
• La grève et le service non fait
• La maladie, la maternité et l'accident de service

4. Gérer en paie certains cas particuliers
• Les contrats aidés (CUI, contrat d'apprentissage)
• Le temps partiel
• Le détachement
• Les cumuls d'emploi et le cumul emploi/retraite

PUBLICS CONCERNÉS
Collaborateurs ou assistants d'un service paie dans la fonction publique territoriale

DURÉE DE LA FORMATION
2 jours

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en droit social

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Alternance de cas pratiques et d'apports théoriques
• Des bulletins modèles
• Une formation animée par des consultants spécialistes de la paie dans la fonction publique territoriale

PRÉREQUIS

• Aucun

CS05 CONNAÎTRE LES AXES D'OPTIMISATION DES CHARGES SOCIALES DANS LES COLLECTIVITÉS LOCALES

OBJECTIFS

• Mieux apprécier les opportunités offertes par la réglementation

CONTENU

1. Le traitement des indemnités journalières de sécurité sociale des contractuels
• Le calcul des indemnités journalières de la sécurité sociale selon la nature de l'arrêt de travail : maladie, maternité, accidents du travail ou maladies professionnelles
• Le calcul des indemnités journalières de la sécurité sociale selon la nature de l'arrêt de travail : maladie, maternité, accidents du travail ou maladies professionnelles
• Le traitement en paie des indemnités journalières

2. Le remboursement de versement transport des agents logés et transportés

3. La juste détermination de la contribution FIPHFP
• La notion d'effectif rémunéré
• L'identification des bénéficiaires de l'obligation d'emploi
• La détermination des dépenses déductibles
• Le calcul de la contribution FIPHFP

4. Les retenues pour service non fait
• Le calcul de la retenue
• Les cotisations sociales applicables aux retenues pour service non fait

5. Les animateurs et directeur de CLSH
• Les bénéficiaires de l'application de l'assiette forfaitaire
• Le calcul de l'assiette forfaitaire
• Les cotisations dues sur l'assiette forfaitaire

6. La tarification des accidents du travail
• Mode de tarification
• Dépenses prises en compte dans la tarification
• Contrôle des comptes employeurs et des notifications de taux
• Contestation des taux
• Les pistes d'amélioration de la procédure

PUBLICS CONCERNÉS
Responsables, collaborateurs d'un service paie ou ressources humaines souhaitant mieux appréhender les axes d'optimisation des charges sociales

DURÉE DE LA FORMATION
1 jour

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en droit social

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Partage de connaissance des pratiques et axes permettant d'optimiser les charges sociales dans les collectivités
• Une formation animée par des experts de l'optimisation des charges sociales dans les collectivités

PRÉREQUIS

• Avoir une première expérience de la paie dans les collectivités

CS06 GÉRER LA PAIE DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT (Universités, EPA...)

OBJECTIFS

• Connaître les éléments de rémunération obligatoires et facultatifs dans la fonction publique
• Valider le calcul des cotisations sociales
• Établir une paie conforme à la réglementation

CONTENU

1. Connaître les éléments de la rémunération
• Le salaire de base des différents statuts du personnel : stagiaires, titulaires, contractuels
• Les éléments obligatoires : l'impact de la bonification indiciaire, les indemnités de résidence, le supplément familial de traitement, les primes
• Les primes et les indemnités liées aux grades et fonctions exercées
• Les avantages en nature nourriture
• La voiture de fonction
• Le logement de fonction
• Le repas
• Les prestations d'action sociale

2. Calculer les charges sociales selon le type de population concernée
• La notion de plafond et de tranches
• Les cotisations sociales des fonctionnaires d'État et des militaires
• Les cotisations sociales des agents relevant du régime spécial des ouvriers
• Les cotisations sociales des contractuels
• Les cotisations des collaborateurs occasionnels du service public
• La taxe sur les salaires

3. Traiter en paie les congés dans la fonction publique
• Les congés payés et les congés bonifiés
• Les autorisations d'absence
• La grève et le service non fait
• La maladie, la maternité et l'accident de service

4. Gérer en paie certains cas particuliers
• Les contrats aidés (CUI, contrat d'apprentissage)
• Le temps partiel
• Le détachement
• La mise à disposition

PUBLICS CONCERNÉS
Collaborateurs ou assistants d'un service paie dans la fonction publique d'État

DURÉE DE LA FORMATION
2 jours

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en droit social

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Alternance de cas pratiques et d'apports théoriques
• Des modèles de bulletins de paie
• Une formation animée par des consultants spécialistes de la paie dans la fonction publique d'État

PRÉREQUIS

• Aucun

CS07 CONNAÎTRE LES AXES D'OPTIMISATION DES CHARGES SOCIALES DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT (Université, EPA...)

OBJECTIFS

• Mieux apprécier les opportunités offertes par la réglementation

CONTENU

1. Le traitement des indemnités journalières de sécurité sociale des contractuels
• Le calcul des indemnités journalières de la sécurité sociale selon la nature de l'arrêt de travail : maladie, maternité, accidents du travail ou maladies professionnelles
• Le calcul des indemnités journalières de la sécurité sociale selon la nature de l'arrêt de travail : maladie, maternité, accidents du travail ou maladies professionnelles
• Le traitement en paie des indemnités journalières

2. Le remboursement de versement transport des agents logés et transportés

3. La juste détermination de la contribution FIPHFP
• La notion d'effectif rémunéré
• L'identification des bénéficiaires de l'obligation d'emploi
• La détermination des dépenses déductibles
• Le calcul de la contribution FIPHFP

4. Calculer la taxe sur les salaires
• Les établissements concernés
• Les agents concernés
• Les exonérations de taxe sur les salaires
• Le calcul par tranche de la taxe sur les salaires

5. La tarification des accidents du travail
• Mode de tarification
• Dépenses prises en compte dans la tarification
• Contrôle des comptes employeurs et des notifications de taux
• Contestation des taux
• Les pistes d'amélioration de la procédure

PUBLICS CONCERNÉS
Responsables, collaborateurs d'un service paie ou ressources humaines souhaitant mieux appréhender les axes d'optimisation des charges sociales

DURÉE DE LA FORMATION
1 jour

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en droit social

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Partage de connaissances des pratiques et axes permettant d'optimiser les charges sociales dans les collectivités
• Une formation animée par des experts de l'optimisation des charges sociales dans la fonction publique d'État

PRÉREQUIS

• Avoir une première expérience de la paie dans la fonction publique d'État

CS08 CALCULER LA PAIE DES AGENTS DES OFFICES PUBLICS DE L'HABITAT

OBJECTIFS

• Connaître le cadre réglementaire régissant le statut des personnels des OPH
• Valider le calcul des cotisations sociales
• Établir une paie conforme à la réglementation

CONTENU

1. Appréhender le cadre réglementaire définissant le statut des personnels des OPH
• Les personnels de droit privé
• Les personnels titulaires de la fonction publique territoriale et agents non titulaires de droit public employés dans les OPH
• L'adhésion à l'assurance chômage

2. Calculer la paie du personnel des OPH
• Le salaire de base des différents statuts du personnel et les grilles de rémunération
• Les primes et les indemnités
• Les avantages en nature

3. Gérer en paye les avantages collectifs
• L'intéressement, la participation, la prévoyance

4. Calculer les charges sociales selon le type de population concernée
• La notion de plafond et de tranches
• Les cotisations sociales des personnels des OPH relevant de la fonction publique territoriale
• Les cotisations sociales des personnels relevant du régime général
• Les allégements de charges
• La taxe sur les salaires, la taxe d'apprentissage, la contribution FCP

5. Gérer et traiter en paie les congés et la maladie
• Les congés payés
• La grève et le service non fait
• La maladie, la maternité et l'accident du travail : les IJSS et la subrogation, la technique de maintien du salaire net

6. Gérer en paie certains cas particuliers

PUBLICS CONCERNÉS
Collaborateurs ou assistants d'un service paie d'un OPH

DURÉE DE LA FORMATION
2 jours

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en droit social

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Alternance d'apports pratiques et théoriques
• Des modèles de bulletins de paie
• Une formation animée par des experts de la paie dans les OPH

PRÉREQUIS

• Aucun

CS09 GÉRER LA MALADIE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

OBJECTIFS

• Connaître les règles d'indemnisation des congés pour indisponibilité physique des titulaires, stagiaires et contractuels
• Calculer les indemnités journalières de sécurité sociale et les traiter en paie
• Savoir établir la paie des agents de la fonction publique en congés pour indisponibilité physique selon qu'ils sont titulaires, stagiaires ou contractuels

CONTENU

1. Distinguer les modes d'indemnisation des congés pour indisponibilité physique selon le statut de l'agent

2. Indemniser les congés pour indisponibilité physique des agents relevant du régime spécial
• L'indemnisation prévue par les statuts selon le type d'indisponibilité physique (maladie ordinaire, longue maladie, accident de service, maternité)
• Les modalités de calcul des droits à plein traitement et à demi-traitement (année glissante)
• L'indemnité de coordination
• Les cotisations applicables selon le niveau d'indemnisation
• Les conséquences d'une décision de mise en longue maladie ou maladie longue durée
• Situation particulière : invalidité et mise en disponibilité d'office pour maladie

3. Indemniser les congés pour indisponibilité physique des agents relevant du régime général
• L'indemnisation prévue par les statuts selon le type d'indisponibilité physique (maladie ordinaire, longue maladie, accident de service, maternité)
• L'attestation de salaire
• Le calcul des indemnités journalières de la sécurité sociale
• Le traitement en paie des indemnités journalières

PUBLICS CONCERNÉS
Toute personne chargée de la gestion des absences pour indisponibilité physique (maladie, accident, maternité) et/ou toute personne chargée de traiter en paie les absences pour indisponibilité physique

DURÉE DE LA FORMATION
1 jour

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en droit social

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• L'appréhension de l'ensemble des types d'indisponibilité physique
• Le calcul optimal de la paie avec des IJSS
• Une formation pratique animée par des experts de la paie

PRÉREQUIS

• Avoir une expérience ou une connaissance pointue de la paie et/ou de la gestion des absences pour indisponibilité physique ou avoir suivi une des formation paie secteur public

CS10 APPRÉHENDER LA RÈGLEMENTATION RELATIVE AUX ACCIDENTS DU TRAVAIL DES AGENTS RELEVANT DU RÉGIME GÉNÉRAL

OBJECTIFS

• Connaître la réglementation régissant les accidents du travail, de trajet et les maladies professionnelles
• Déclarer les accidents du travail, de trajet et les maladies professionnelles
• Vérifier la procédure de reconnaissance des accidents du travail, de trajet, les maladies professionnelles et le calcul de son taux accidents du travail

CONTENU

1. Rappel de la définition des accidents du travail, de trajet et des maladies professionnelles
• Accidents du travail
• Accidents de trajet
• Maladies professionnelles

2. La procédure de déclaration des accidents et des maladies professionnelles
• Les obligations de la victime,
• Les obligations de l'employeur
• Les obligations du médecin

3. La procédure de reconnaissance des accidents du travail
• L'examen de la demande
• Les instructions et demandes complémentaires
• La procédure contradictoire
• La décision de la CPAM
• Les recours
• Le contrôle des arrêts de travail

4. Comprendre la tarification des accidents du travail
• Les modes de tarification
• Les éléments pris en compte dans la tarification
• La vérification des comptes employeurs et des notifications
• Les recours

PUBLICS CONCERNÉS
Responsables, collaborateurs en charge des déclarations d'accidents du travail

DURÉE DE LA FORMATION
1 jour

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en droit social

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Une formation intégrant toute la réglementation relative aux accidents du travail des agents relevant du régime général et des procédures visant à améliorer la tarification
• Des apports opérationnels du formateur, spécialiste de la tarification des AT

PRÉREQUIS

• Aucun

CS11 GÉRER UN CONTRÔLE URSSAF

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation régissant le contrôle URSSAF
- Appréhender et anticiper les principaux chefs de redressement dans la fonction publique
- Identifier les modalités de contestation

CONTENU

1. Rappel de la règlementation relative au contrôle URSSAF
- Étendue du contrôle
- Déroulement du contrôle
- La charte du cotisant

2. Les principaux points de redressement dans la fonction publique
- Les avantages en nature logement
- Les prestations d'actions sociales
- Les assiettes de cotisations…

3. L'issue du contrôle
- La lettre d'observations
- Les moyens de défense de l'employeur
- La réponse de l'URSSAF
- La mise en demeure

4. Les recours ouverts à l'employeur
- Recours amiable
- Recours contentieux

PUBLICS CONCERNÉS
Responsables, collaborateurs d'un service paie

DURÉE DE LA FORMATION
1 jour

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en droit social

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

- Formation opérationnelle permettant d'appréhender au mieux un contrôle URSSAF et limiter le risque de redressement
- Une formation animée par des experts de la paie dans le secteur public

PRÉREQUIS

- Avoir une première expérience de la paie

GAMME PAIE FONCTION PUBLIQUE :
Commune aux trois fonctions publiques

CS12 LE CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ EMPLOI : LE SECTEUR PUBLIC CONCERNÉ

OBJECTIFS

- Déterminer pour les structures publiques les activités ouvertes au CICE
- Savoir affecter le personnel pour optimiser le montant du CICE
- Calculer correctement l'assiette du CICE
- Déclarer le CICE

CONTENU

1. Définition du CICE
Champ d'application du CICE :
- Les entreprises soumises à l'impôt sur les bénéfices
- Les entreprises exonérées de l'impôt sur les bénéfices à raison de dispositifs temporaires d'exonération
- Les organismes visés à l'article 207 du CGI (OPH, établissement supérieur d'enseignement…)

2. Calculer le CICE
- Les modalités de calcul du plafond de 2,5 SMIC annuel
- La rémunération brute à comparer au plafond
- Le cas particulier des organismes visés à l'article 207 CGI pour leurs activités non exonérées : affectation et sectorisation
- Les taux du CICE

3. Déclarer le CICE
- Auprès de l'URSSAF
- Auprès de l'administration fiscale
- Le contrôle du CICE et le délai de prescription

4. Utiliser le CICE
- L'utilisation du crédit d'impôt
- La cession et le nantissement de la créance CICE
- La comptabilisation de l'utilisation du CICE
- Le préfinancement du CICE

PUBLICS CONCERNÉS
DRH, Directeur Financier, Responsable paie d'un OPH, d'une collectivité, d'un établissement d'enseignement supérieur

DURÉE DE LA FORMATION
1 jour

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en droit social

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

- Une formation animée par un binôme de consultants fiscaliste/social dans le secteur public pour une complète appréhension du dispositif
- Des apports théoriques illustrés par des cas pratiques

PRÉREQUIS

- Aucun

CS13 CONNAÎTRE LES AXES D'OPTIMISATION DES CHARGES SOCIALES DANS LES CCAS

OBJECTIFS

• Mieux apprécier les opportunités offertes par la réglementation

CONTENU

1. Le traitement des indemnités journalières de sécurité sociale des contractuels
• Le calcul des indemnités journalières de la sécurité sociale selon la nature de l'arrêt de travail : maladie, maternité, accidents du travail ou maladies professionnelles
• Le calcul des indemnités journalières de la sécurité sociale selon la nature de l'arrêt de travail : maladie, maternité, accidents du travail ou maladies professionnelles
• Le traitement en paie des indemnités journalières

2. Le remboursement de versement transport des agents logés et transportés
La juste détermination de la contribution FIPHFP
• La notion d'effectif rémunéré
• L'identification des bénéficiaires de l'obligation d'emploi
• La détermination des dépenses déductibles
• Le calcul de la contribution FIPHFP

3. La mise en place des exonérations « aides à domicile »
• Champ d'application
• Prestations concernées
• Bénéficiaires
• Personnel concerné
• Cotisations concernées
• Calcul des exonérations

4. La tarification des accidents du travail
• Mode de tarification
• Dépenses prises en compte dans la tarification
• Contrôle des comptes employeurs et des notifications de taux
• Contestation des taux
• Les pistes d'amélioration de la procédure

PUBLICS CONCERNÉS
Responsables, collaborateurs d'un service paie ou ressources humaines souhaitant mieux appréhender les axes d'optimisation des charges sociales

DURÉE DE LA FORMATION
1 jour

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en droit social

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Alternance d'apports théoriques et pratiques
• Une formation animée par des experts dans l'optimisation des charges sociales dans les CCAS

PRÉREQUIS

• Avoir une première expérience de la paie dans les CCAS

CS14 CALCULER LA PAIE DANS LES CCAS

OBJECTIFS

• Connaître les éléments de rémunération obligatoires et facultatifs dans la fonction publique territoriale
• Valider le calcul des cotisations sociales
• Établir une paie conforme à la réglementation

CONTENU

1. Les éléments de la rémunération
• Le salaire de base des différents statuts du personnel : stagiaires, titulaires, contractuels
• Les éléments obligatoires : l'impact de la bonification indiciaire, les indemnités de résidence, le supplément familial de traitement, les primes
• Les primes et les indemnités liées aux grades et fonctions exercées
• Les avantages en nature nourriture
• La voiture de fonction
• Le logement de fonction

2. Calculer les charges sociales selon le type de population concernée
• La notion de plafond et de tranches
• Les cotisations sociales des titulaires et des stagiaires
• Les cotisations sociales des contractuels
• Les exonérations « aides à domicile »

3. Traiter en paie les congés dans la fonction publique territoriale
• Les congés payés et les congés bonifiés
• Les autorisations d'absence
• La grève et le service non fait
• La maladie, la maternité et l'accident de service

4. Gérer en paie certains cas particuliers
• Les contrats aidés (CUI, contrat d'apprentissage)
• Le temps partiel
• Le détachement
• Les cumuls d'emploi et le cumul emploi/retraite

PUBLICS CONCERNÉS
Collaborateurs ou assistants d'un service paie

DURÉE DE LA FORMATION
2 jours

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en droit social

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Une formation spécifique à la paie des CCAS
• Un apport opérationnel et des échanges sur les particularités paie des CCAS et les exonérations dont ils peuvent bénéficier par des experts

PRÉREQUIS

• Aucun

CS15 GÉRER LA MALADIE DANS LES CCAS

OBJECTIFS

• Connaître les règles d'indemnisation des congés pour indisponibilité physique des titulaires, stagiaires et contractuels
• Calculer les indemnités journalières de sécurité sociale et les traiter en paie
• Savoir établir la paie des agents de la fonction publique en congés pour indisponibilité physique selon qu'ils sont titulaires, stagiaires ou contractuels

CONTENU

1. Distinguer les modes d'indemnisation des congés pour indisponibilité physique selon le statut de l'agent

2. Indemniser les congés pour indisponibilité physique des agents relevant du régime spécial
• L'indemnisation prévue par les statuts selon le type d'indisponibilité physique (maladie ordinaire, longue maladie, accident de service, maternité)
• Les modalités de calcul des droits à plein traitement et à demi-traitement (année glissante)
• L'indemnité de coordination
• Les cotisations applicables selon le niveau d'indemnisation
• Les conséquences d'une décision de mise en longue maladie ou maladie de longue durée
• Situation particulière : invalidité et mise en disponibilité d'office pour maladie

3. Indemniser les congés pour indisponibilité physique des agents relevant du régime général
• L'indemnisation prévue par les statuts selon le type d'indisponibilité physique (maladie ordinaire, longue maladie, accident de service, maternité)
• Les modalités de calcul des droits à plein traitement et à demi-traitement (année glissante)
• L'attestation de salaire
• Le calcul des indemnités journalières de la sécurité sociale
• Le traitement en paie des indemnités journalières

PUBLICS CONCERNÉS
Responsable de la gestion des absences pour indisponibilité physique (maladie, accident, maternité) et/ou toute personne chargée de traiter en paie les absences pour indisponibilité physique

DURÉE DE LA FORMATION
1 jour

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en droit social

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• L'appréhension de l'ensemble des types d'indisponibilités physiques dans les CCAS
• Le calcul optimal des IJSS
• Une formation pratique animée par des experts de la paie dans les CCAS

PRÉREQUIS

• Avoir une expérience et une connaissance pointue de la paie et/ou gestion des absences pour indisponibilité ou avoir suivi la formation « Calculer la paie dans les CCAS »

CS16 CALCULER LES EXONÉRATIONS « AIDE À DOMICILE »

OBJECTIFS

• Connaître les règles d'application et de calcul des exonérations « aides à domicile » pour optimiser et sécuriser le paiement des charges sociales

CONTENU

1. Les conditions d'application des exonérations « aides à domicile »
• Les établissements concernés
• Les activités concernées
• La notion de domicile
• Le principe de non-cumul

2. L'application des exonérations « aides à domicile »
• Modalités de calcul des exonérations URSSAF « aides à domicile »
• Modalités de calcul des exonérations CNRACL « aides à domicile »

3. Les informations à collecter et à conserver pour justifier les exonérations en cas de contrôle
• Modalités de calcul des exonérations URSSAF « aides à domicile »
• Modalités de calcul des exonérations CNRACL « aides à domicile »

PUBLICS CONCERNÉS
Toute personne chargée de la gestion de la paie, DRH…

DURÉE DE LA FORMATION
1 jour

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en droit social

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Une formation exclusivement dédiée au dispositif d'exonération « aide à domicile »
• Une approche opérationnelle et experte par un spécialiste

PRÉREQUIS

• Aucun

03

FORMATIONS EN FISCALITÉ LOCALE

FL01 **TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES**
Gérer l'imposition à la taxe foncière et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères du patrimoine des collectivités locales p42

FL02 **TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES**
Maîtriser les exonérations, abattements et dégrèvements de taxe foncière applicables au patrimoine des bailleurs sociaux p43

FL03 **TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS PUBLIQUES**
Maîtriser l'exonération permanente des propriétés publiques p44

FL04 **TAXE ANNUELLE SUR LES BUREAUX**
Savoir déclarer la taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux, les locaux de stockage et les locaux de stationnement en Île-de-France
Maîtriser les incidences de ces déclarations sur le montant de l'imposition p45

FL05 **AGIR SUR LES RECETTES DE FISCALITÉ LOCALE**
La fiscalité locale des acteurs économiques p46

FL06 **AGIR SUR LES RECETTES DE FISCALITÉ LOCALE**
La fiscalité locale des ménages p47

FL07 **La commission intercommunale des impôts directs (C.I.I.D)** p48

FL08 **La contribution économique territoriale (CET)** p49

FL01 TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

Gérer l'imposition à la taxe foncière et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères du patrimoine des collectivités locales

PUBLICS CONCERNÉS
Personnels des services administratifs et financiers des collectivités territoriales et des établissements publics de gestion des ouvrages délégués

DURÉE DE LA FORMATION
2 jours

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en fiscalité locale

OBJECTIFS

• Maîtriser les principes généraux d'imposition à la taxe foncière
• Connaître les modes d'évaluation et les principes de la réforme de l'évaluation des locaux professionnels
• Savoir remplir les déclarations obligatoires et contester l'imposition auprès des services fiscaux

CONTENU

1. Le champ d'application de la taxe foncière
• Propriétés imposables
• Personnes imposables
• Annualité de l'impôt

2. La base d'imposition
• Détermination de la valeur locative
• La constatation annuelle des changements
• Les actualisations triennales
• Les revalorisations forfaitaires annuelles
• La réforme de l'évaluation des locaux professionnels

3. La taxe foncière

• Analyse d'une feuille d'imposition : la base, les taux, les frais de gestion
• Les obligations déclaratives
• L'exonération permanente des propriétés publiques
• Les exonérations temporaires
• Les exonérations facultatives
• Les abattements
• Le dégrèvement pour vacance ou inexploitation d'immeuble

4. Les taxes additionnelles
• Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (champ d'application et exonérations)
• Taxe spéciale d'équipement

5. Les délais d'action et de reprise

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Une formation théorique émaillée de nombreux exemples adaptés au patrimoine des collectivités territoriales,
• Des exercices pratiques : calculs et vérifications de valeurs locatives,
• Des mises en situation : renseignement d'un formulaire déclaratif, analyse d'un avis d'imposition.

PRÉREQUIS

• Aucun

FL02 TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

Maitriser les exonérations, abattements et dégrèvements de taxe foncière applicables au patrimoine des bailleurs sociaux

PUBLICS CONCERNÉS
Personnels des services administratifs, financiers et des directions de travaux des organismes de logements sociaux

DURÉE DE LA FORMATION
2 jours

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en fiscalité locale

OBJECTIFS

• Connaître les exonérations longue durée, abattements et dégrèvements de taxe foncière applicables aux bailleurs sociaux
• Savoir bâtir un argumentaire de réclamation de TF et TEOM

CONTENU

1. Rappel des principes généraux d'imposition à la taxe foncière des locaux d'habitation
• Champ d'application
• Base d'imposition
• Mise à jour des valeurs locatives
• Obligations déclaratives

2. Les exonérations
• L'exonération de deux ans pour construction nouvelle
• Les exonérations « longue durée »
• Les exonérations facultatives

3. L'abattement des immeubles d'habitation situés en ZUS

4. Les dégrèvements de taxe foncière applicables aux logements sociaux
• La vacance volontaire
• La vacance involontaire
• Les travaux réalisés dans le cadre de la prévention des risques
• Le dégrèvement pour travaux d'accessibilité aux personnes en situation de handicap
• Le dégrèvement pour travaux d'économies d'énergie

5. Rédaction et argumentation des réclamations
• Délais de réclamation
• La réclamation et son argumentaire
• Le dégrèvement d'office
• Les intérêts moratoires
• La saisine des juridictions administratives

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Une formation pratique émaillée de nombreux exemples adaptés au patrimoine des bailleurs sociaux,
• Des exercices pratiques : calculs de dégrèvements pour vacance, repérage des travaux éligibles au dégrèvement pour travaux d'économies d'énergie
• Des mises en situation : analyse d'une décision de rejet

PRÉREQUIS

• Aucun

FL03 TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS PUBLIQUES

Maîtriser l'exonération permanente des propriétés publiques

OBJECTIFS

• Maîtriser les conditions d'exonération permanente prévue à l'article 1382-1° du code général des impôts
• Connaître les principes fondateurs et la jurisprudence applicable

CONTENU

1. Immeubles visés
• Immeubles concernés
• Cas des immeubles situés sur le territoire d'une autre collectivité de même nature

2. L'affectation à un service public ou d'utilité générale
• Définition
• Application

3. La non productivité de revenus
• La collectivité utilise l'immeuble elle-même
• La collectivité n'utilise pas elle-même l'immeuble : perception d'un revenu même symbolique, cas des immeubles concédés ou occupés en vertu d'une AOT
• Solutions diverses

4. Cas des immeubles construits dans le cadre du partenariat de l'État et ses établissements publics
• Champ d'application
• Conditions de l'octroi de l'exonération
• Durée et portée de l'exonération
• Obligations déclaratives

5. Application à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

PUBLICS CONCERNÉS
Personnels des services administratifs et financiers des collectivités territoriales

DURÉE DE LA FORMATION
1 jour

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en fiscalité locale

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Une formation particulièrement adaptée aux problématiques des collectivités territoriales
• Des exercices pratiques : analyse d'un contrat de DSP, quizz sur l'affectation à un service public et la non-productivité de revenu

PRÉREQUIS

• Connaitre les principes généraux d'imposition à la taxe foncière ou avoir suivi la formation FL01

FL04 TAXE ANNUELLE SUR LES BUREAUX

Savoir déclarer la taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux, les locaux de stockage et les locaux de stationnement en Île-de-France
Maîtriser les incidences de ses déclarations sur le montant de l'imposition

OBJECTIFS

• Connaître les règles d'imposition à la taxe annuelle sur les bureaux des bâtiments publics
• Savoir quelle(s) surface(s) déclarer

CONTENU

1. Champs d'application
• Biens taxables
• Biens situés hors champ d'application
• Biens exonérés

2. Établissement de la taxe
• Redevable de la taxe
• Déclaration et paiement
• Tarifs applicables et calcul de la taxe
• Contrôle et contentieux

PUBLICS CONCERNÉS
Personnels des services administratifs et financiers des collectivités territoriales des établissements ou organismes publics situés en Île-de-France

DURÉE DE LA FORMATION
1 jour

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en fiscalité locale

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Une formation tournée vers les problématiques du secteur public en matière de taxe sur les bureaux
• Des exercices pratiques : l'analyse des locaux d'un bâtiment public et la détermination des parties imposables et non imposables

PRÉREQUIS

• Aucun

FL05 AGIR SUR LES RECETTES DE FISCALITÉ LOCALE

La fiscalité locale des acteurs économiques

PUBLICS CONCERNÉS
Personnels des services administratifs et financiers des collectivités

DURÉE DE LA FORMATION
2 jours

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en fiscalité locale

OBJECTIFS

• Connaître les principes d'imposition à la fiscalité locale (cotisation économique territoriale, TASCOM, IFER) des acteurs économiques de son territoire et savoir agir sur les recettes issues de cette fiscalité

CONTENU

1. La cotisation économique territoriale
• La cotisation foncière des entreprises : champ d'application, bases, principes généraux
• La cotisation sur la valeur ajoutée : champ d'application, bases, principes généraux
• Les délibérations en matière d'exonérations
• Les délibérations en matière de suppressions d'exonérations
• Les délibérations en matière d'abattements, de réductions et de cotisation minimum

2. La taxe sur les surfaces commerciales
• Rappel des principes d'imposition
• Majorations et réductions du montant de la taxe
• Le calcul et la déclaration annuelle de la taxe
• La modulation de la taxe sur délibération
• La délibération concordante de la commune et de son EPCI

3. La taxe foncière sur les propriétés bâties
• La prise en compte des constructions nouvelles
• Les exonérations facultatives pouvant être adoptées par délibération
• Les exonérations pouvant être supprimées sur délibération
• Le vote des taux

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Une formation qui passe en revue l'ensemble des délibérations que peuvent prendre les collectivités territoriales en vue de la rationalisation ou de l'optimisation des recettes fiscales issues des acteurs économiques de leur territoire

PRÉREQUIS

• Aucun

FL06 AGIR SUR LES RECETTES DE FISCALITÉ LOCALE

La fiscalité locale des ménages

PUBLICS CONCERNÉS
Personnels des services administratifs et financiers des collectivités territoriales, élus

DURÉE DE LA FORMATION
1 jour

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en fiscalité locale

OBJECTIFS

• Connaître les principes d'imposition à la fiscalité locale (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties) des acteurs économiques de son territoire et savoir agir sur les recettes issues de cette fiscalité

CONTENU

1. La taxe d'habitation
• Rappel des principes d'imposition
• La politique d'abattements
• Le vote d'exonérations facultatives
• L'assujettissement des logements vacants depuis plus de cinq ans
• Le lissage des augmentations de valeur locative
• Le vote des taux

2. La taxe foncière sur les propriétés bâties
• Rappel des principes d'imposition des locaux à usage d'habitation
• L'adoption d'exonérations relatives aux locaux affectés à l'habitation
• Le lissage des augmentations de valeur locative
• Délibérations diverses
• Le vote des taux

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Une formation qui passe en revue l'ensemble des délibérations que peuvent prendre les collectivités territoriales en vue de la rationalisation ou de l'optimisation des recettes fiscales issues des ménages

PRÉREQUIS

• Aucun

FL07 LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (C.I.I.D)

OBJECTIFS

• Assistance dans la mise en œuvre des C.I.I.D
• Formation des commissaires
• Accompagnement des travaux de la commission
• Faciliter les échanges avec les services fiscaux
• Donner aux EPCI les moyens d'un dialogue constructif et efficace

CONTENU

1. Les règles d'évaluation des locaux commerciaux
• La détermination des valeurs locatives servant de base d'imposition aux impôts locaux
• La mise à jour périodique des valeurs locatives

2. Le rôle de la C.I.I.D
• Les missions et le fonctionnement de la C.I.I.D
• La nature des échanges avec les services fiscaux

3. La révision des valeurs locatives des locaux commerciaux
• L'objet et la méthode de la révision
• Le calendrier de la réforme

PUBLICS CONCERNÉS
Personnels des EPCI, élus, DGS, responsables des finances, commissaires appelés à siéger

DURÉE DE LA FORMATION
1 jour

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en fiscalité locale

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Une formation pratique émaillée de nombreux exemples
• Des exercices pratiques
• Des mises en situation

PRÉREQUIS

• Aucun

FL08 LA CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE (CET)

OBJECTIFS

• Maîtriser les principes et les mécanismes de la Contribution Économique Territoriale, de la Cotisation Foncière des Entreprises et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

CONTENU

1. Cotisation Foncière des Entreprises
• Champ d'application
• Base d'imposition
• Valeur locative foncière
• Établissement de l'imposition

2. Cotisation en fonction de la Valeur Ajoutée des Entreprises
• Personnes imposables et incidences des exonérations de CFE en matière de CVAE
• Calcul de la CVAE

3. Réduction de la CET
• Dispositif temporaire d'écrêtement des surplus d'imposition par rapport à la Taxe Professionnelle
• Plafonnement en fonction de la valeur ajoutée

4. Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux
• Composantes de l'IFER
• Calcul de l'IFER
• Déclaration et paiement

PUBLICS CONCERNÉS
Personnels des services administratifs et financiers des collectivités territoriales, élus, DGS

DURÉE DE LA FORMATION
1 jour

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en fiscalité locale

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Une formation pratique émaillée de nombreux exemples
• Des exercices pratiques
• Des mises en situation

PRÉREQUIS

• Aucun

04

FORMATIONS EN TVA/FCTVA

TV01 Les principes généraux de la TVA et leur application aux collectivités territoriales p52

TV02 La réforme de la TVA déductible – les enjeux pour les collectivités territoriales p53

TV03 Les incidences du mode d'exploitation sur la TVA p54

TV04 Les modalités de récupération de la TVA : FCTVA, CA 3, TDD p55

TV05 Les opérations immobilières gérées par les collectivités territoriales p56

TV06 Maîtriser la TVA et la taxe sur les salaires dans les établissements de santé p57

TV07 EHPAD : Apprécier l'opportunité de revendiquer la taxation à la TVA des établissements publics et associatifs p58

TV08 Opérations immobilières : sensibiliser les établissements de santé aux problématiques de TVA p59

TV09 CGS : maîtriser la charge fiscale dans les groupements .. p60

TV10 Maîtriser la TVA et l'IS dans les établissements d'enseignement supérieur p61

TV11 Maîtriser la TVA et l'IS dans le logement social p62

TV01 LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA TVA ET LEUR APPLICATION AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

OBJECTIFS

• Comprendre et maîtriser les mécanismes de la TVA dans les collectivités territoriales
• Assimiler le lien entre TVA et FCTVA

CONTENU

1. Champ d'application de la TVA
- Rappel des principes
- Cas particulier des collectivités territoriales : identifier les activités hors champ de la TVA, imposables de plein droit (article 256 B), imposables si concurrentielles et imposables sur option
- Cas pratique sur le champ d'application de la TVA

2. Déterminer la TVA à acquitter sur les recettes
- Base d'imposition à la TVA : précision sur le régime fiscal des subventions
- Taux d'imposition
- Point particulier : les acquisitions intracommunautaires
- Cas pratique sur la détermination de la TVA à acquitter

3. Modalités de récupération de la TVA grevant les dépenses
- Conditions à remplir pour exercer la déductibilité de la TVA
- Particularité des activités partiellement assujetties à la TVA
- Lien avec le FCTVA pour la récupération des dépenses affectées à des activités partiellement assujetties à la TVA
- Cas pratique sur l'exercice du droit à déduction

4. Obligations déclaratives à remplir
- En début et fin d'activité
- En cours d'activité
- Cas pratique sur les formalités déclaratives

PUBLICS CONCERNÉS
Service financier de la collectivité territoriale

DURÉE DE LA FORMATION
1 jour

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en TVA et FCTVA

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Une formation pratique tournée vers les problématiques du secteur public
• Des exercices pratiques

PRÉREQUIS

• Aucun

TV02 LA RÉFORME DE LA TVA DÉDUCTIBLE – LES ENJEUX POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

OBJECTIFS

• Limiter le coût de la TVA par la maîtrise des mécanismes du droit à déduction

CONTENU

1. Définition d'un assujetti redevable partiel
- Définition d'un assujetti partiel
- Définition d'un redevable partiel
- Cas pratique ayant pour objectif d'identifier les activités pour lesquelles les collectivités sont assujetties ou redevables partielles

2. Décomposition du coefficient de déduction
- Modalités de calcul du coefficient d'assujettissement : clé physique ou économique
- Modalités de calcul du coefficient de taxation : précision sur les éléments à ne pas prendre en compte
- Modalités de calcul du coefficient d'admission : cas les plus fréquents d'exclusion de la loi
- Modalités de calcul du coefficient de déduction
- Cas pratique sur la détermination d'un coefficient de déduction

3. Affectation des dépenses
- Modalités d'affectation des dépenses
- Déterminer la part de TVA récupérable sur les dépenses non affectables
- Cas pratique sur l'affectation des dépenses

4. Secteurs distincts
- Conditions à remplir pour créer des secteurs distincts
- Situations où les collectivités territoriales doivent créer des secteurs distincts

5. Régularisations de TVA
- Régularisation annuelle
- Régularisations globales
- Cas pratique sur les régularisations de la TVA déductible

PUBLICS CONCERNÉS
Service financier de la collectivité, service des déchets ou autre service gérant des activités partiellement assujetties à la TVA

DURÉE DE LA FORMATION
1 jour

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en TVA

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Une formation spécifiquement adaptée aux problématique des collectivités territoriales
• Des exercices pratiques

PRÉREQUIS

• Aucun

TV03 LES INCIDENCES DU MODE D'EXPLOITATION SUR LA TVA

OBJECTIFS

• Maîtriser les enjeux de la TVA au moment de la détermination du mode d'exploitation d'une activité

CONTENU

1. Rappel des différents modes d'exploitation de service public
- Marchés Publics
- Gestion directe : régie simple ou régie autonome
- Gestion déléguée : concession et affermage
- Distorsion entre les définitions juridique et fiscale de ces modes d'exploitation : risque de requalification
- Exemple de clauses à éviter ou à mentionner dans les contrats

2. Gestion en régie directe
- Régime TVA des flux financiers quand l'activité est gérée en direct ou par l'intermédiaire d'un prestataire
- Obligations fiscales liées à la gestion en régie d'une activité
- Cas pratique sur la gestion en régie directe

3. Gestion en délégation de services publics
- Distinguer les flux financiers entre la concession et l'affermage
- Régime TVA des flux financiers dans les concessions
- Régime TVA des flux financiers dans des contrats d'affermage
- Maîtriser les charges fiscales du délégataire reportées dans la contribution financière
- Obligations fiscales liées à la gestion en affermage d'une activité
- Cas pratique sur la gestion en délégation de services publics

PUBLICS CONCERNÉS
Service financier de la collectivité, service des Marchés Publics et services opérationnels

DURÉE DE LA FORMATION
1 jour

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en TVA

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Une appréhension par des spécialistes d'une thématique particulière
• Des exercices pratiques

PRÉREQUIS

• Connaissances de base en matière de TVA ou avoir suivi la formation sur les principes généraux de la TVA et leur application aux collectivités territoriales.

TV04 LES MODALITÉS DE RÉCUPÉRATION DE LA TVA : FCTVA, CA 3, TDD

OBJECTIFS

• Savoir articuler les récupérations de TVA entre la voie fiscale et celle du FCTVA

CONTENU

1. Rappel des dépenses éligibles au FCTVA
- Nature des dépenses éligibles
- Dépenses engagées pour une activité exploitée par la collectivité territoriale
- Dépenses engagées pour une activité exploitée en DSP
- Situation particulière des activités partiellement assujetties à la TVA

2. Récupération de la TVA par la voie fiscale
- Nature des dépenses éligibles
- Dépenses engagées pour une activité taxable
- Situation particulière des activités partiellement assujetties à la TVA
- Cas pratique sur l'articulation entre les récupérations de TVA par la voie fiscale et celle du FCTVA

3. Le transfert de droit à déduction
- Définition du transfert de droit à déduction
- Modalités de mise en œuvre du transfert de droit à déduction
- Portée de la récupération par la voie du transfert de droit à déduction suite à l'assujettissement à la TVA des redevances d'affermage
- Les obligations déclaratives
- Cas pratique sur les modalités de récupération de la TVA dans les contrats d'affermage

PUBLICS CONCERNÉS
Service financier de la collectivité, service des Marchés Publics et services opérationnels

DURÉE DE LA FORMATION
1 jour

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en TVA et FCTVA

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Une approche particulière des problématiques rencontrées par le secteur public
• Des exercices pratiques

PRÉREQUIS

• Connaissances de base en TVA ou avoir suivi la formation sur les principes généraux de la TVA et leur application aux collectivités territoriales

TV05 LES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES GÉRÉES PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

OBJECTIFS

• Connaître la réglementation fiscale applicable aux acquisitions ou cessions immobilières

CONTENU

1. Champ d'application de la TVA immobilière
- Notion d'assujetti agissant en tant que tel
- Notion de terrains à bâtir et d'immeuble neuf
- Règles de TVA applicables selon la nature fiscale de l'opération économique
- Portée de ce nouveau champ d'application sur les opérations de ZAC et de lotissements

2. Base d'imposition
- TVA sur le prix total
- TVA sur la marge
- Cas pratique ayant pour objet de déterminer le montant de la TVA à acquitter

3. Modalités de récupération de la TVA
- Voie fiscale (CA 3 ou transfert de droit à déduction ou CA 3)
- Déclarations de livraison à soi-même
- Cas pratique de la livraison à soi-même pour une activité partiellement assujettie à la TVA

4. Droits d'enregistrement
- Cumul du régime de la TVA avec les droits d'enregistrement
- Montage permettant de limiter le coût fiscal pour l'acquéreur
- Fin des travaux

PUBLICS CONCERNÉS
Service financier de la collectivité, service du domaine, services techniques réalisant des opérations immobilières

DURÉE DE LA FORMATION
1 jour

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en TVA

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Une formation théorique illustrée par de nombreux exemples pratiques rencontrés au sein des collectivités territoriales
• Des exercices pratiques

PRÉREQUIS

• Connaissances de base en TVA ou avoir suivi la formation sur les principes généraux de la TVA et leur application aux collectivités territoriales

TV06 MAÎTRISER LA TVA ET LA TAXE SUR LES SALAIRES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

OBJECTIFS

• Déterminer le régime de TVA applicable aux recettes
• Alléger le poids de la TVA grevant les dépenses
• Appliquer le rapport d'assujettissement à la taxe sur les salaires

CONTENU

1. Rappel des caractéristiques de la TVA
- Situation des entreprises privées
- Cas particulier des établissements de santé

2. Définir le champ d'application de la TVA
- Appréhension des notions d'assujetti et de redevable
- Identification des recettes situées :
  • Hors du champ de la TVA,
  • Dans le champ d'application de la TVA et exonérées,
  • Dans le champ d'application de la TVA et imposables.

3. Appréhender les règles de territorialité, la base d'imposition et le taux
- Acquisitions de biens et prestations intra-communautaires
- Assiette d'imposition
- Taux applicables

4. Déterminer le droit à déduction
- Modalités de calcul du droit à déduction
- Régularisation de la TVA antérieurement déduite

5. Identifier les conséquences de la TVA sur la taxe sur les salaires
- Lien entre le périmètre d'assujettissement à la TVA et la taxe sur les salaires
- Rapport d'assujettissement à la taxe sur les salaires

PUBLICS CONCERNÉS
Responsable des affaires financières
Attachés d'administration

DURÉE DE LA FORMATION
1 jour

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en TVA et TS

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Des cas pratiques
• Un quizz sur l'assujettissement des recettes
• Exercice transversal

PRÉREQUIS

• Connaître l'environnement du secteur de la santé
• Avoir des notions en TVA et en taxe sur les salaires

TV07 EHPAD : APPRÉCIER L'OPPORTUNITE DE REVENDIQUER LA TAXATION À LA TVA DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ASSOCIATIFS

OBJECTIFS

• Évaluer l'intérêt pour les établissements de défendre la taxation de leurs activités au regard de la TVA
• Appréhender les incidences sur la TVA, la taxe sur les salaires et les autres impôts commerciaux

CONTENU

1. Rappel du régime fiscal selon la nature juridique de l'EHPAD
- Champ d'application de la TVA par nature juridique d'EHPAD
- Conséquences de la distorsion de traitement fiscal
- Reconnaissance par l'administration fiscale de l'alignement du régime fiscal des EHPAD

2. Définir le nouveau champ d'application de la TVA induit par l'alignement du régime fiscal
- Identification des recettes situées :
• Hors du champ de la TVA,
• Dans le champ d'application de la TVA et exonérées,
• Dans le champ d'application de la TVA et imposables.
- Précisions sur les subventions (dotations de soins, APA et aide sociale)
- Appréhension des notions d'assujetti et de redevable

3. Déterminer le droit à déduction
- Modalités de calcul du droit à déduction
- Remise en cause de la livraison à soi-même au taux réduit

4. Identifier les conséquences de la TVA sur la taxe sur les salaires
- Lien entre le périmètre d'assujettissement à la TVA et la taxe sur les salaires
- Rapport d'assujettissement à la taxe sur les salaires

5. Apprécier les incidences sur l'IS et la CET de l'alignement du régime fiscal
- Régime fiscal actuel selon la nature juridique de l'EHPAD
- Évaluer le coût de l'IS et de la CET pour les EHPAD revendiquant l'alignement de leur régime fiscal

PUBLICS CONCERNÉS
Responsable des affaires financières
Attachés d'administration

DURÉE DE LA FORMATION
1 jour

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en TVA

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Des cas pratiques
• Un exercice transversal

PRÉREQUIS

• Connaître l'environnement des EHPAD

TV08 OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES : SENSIBILISER LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ AUX PROBLÉMATIQUES DE TVA

OBJECTIFS

• Appréhender le régime de la TVA immobilière
• Maîtriser le coût fiscal ou les risques liés aux opérations immobilières

CONTENU

1. Rappel des caractéristiques de la TVA
- Situation des entreprises privées
- Cas particulier des établissements de santé

2. Déterminer le régime fiscal applicable à une opération immobilière
- Notion d'assujetti agissant en tant que tel
- Nature de l'immeuble objet de l'opération
- Conséquences sur les opérations réalisées par les assujettis redevables partiels

3. Base d'imposition
- TVA sur le prix total
- TVA sur la marge

4. Apprécier les incidences de la cession d'un immeuble par l'établissement de santé
- Modalités de détermination du droit à déduction
- Régularisation de la TVA antérieurement déduite

5. Appréhender la fiscalité liée à la construction d'un ouvrage
- En amont du projet : évaluer le coût des droits d'enregistrement
- Pendant la phase de construction : limiter le portage de la TVA
- À l'achèvement de la construction : livraison à soi-même

6. Externaliser le portage foncier d'un nouveau bâtiment : contrainte ou opportunité ?
- Bail emphytéotique
- Bail à construction
- Bail à réhabilitation
- Crédit-bail

PUBLICS CONCERNÉS
Responsable des affaires financières
Responsable des affaires juridiques

DURÉE DE LA FORMATION
1 jour

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en TVA

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Des cas pratiques
• Exercice transversal

PRÉREQUIS

• Connaître l'environnement du secteur de la santé
• Avoir des notions sur le régime TVA des établissements de santé

TV09 GCS : MAÎTRISER LA CHARGE FISCALE DANS LES GROUPEMENTS

OBJECTIFS

• Appréhender le coût fiscal d'une mutualisation de moyens
• Sensibiliser les établissements à la fiscalité des groupements, notamment des groupements de coopération sanitaire (GCS)
• Évaluer les incidences de la constitution d'un groupement sur la TVA et la taxe sur les salaires acquittée par l'établissement

CONTENU

1. Rappel des caractéristiques de la TVA
- Situation des entreprises privées
- Cas particulier des établissements de santé

2. Définir le champ d'application de la TVA
- Focus sur les notions d'assujetti et de redevable
- Identification des recettes situées :
  o Hors du champ de la TVA,
  o Dans le champ d'application de la TVA et exonérées,
  o Dans le champ d'application de la TVA et imposables.

3. Connaître le régime fiscal des groupements
- Appréhension des conditions à remplir pour bénéficier de l'exonération,
- Neutraliser la taxation des livraisons de biens dans les groupements.

4.Apprécier les conséquences d'un groupement sur la TVA et la taxe sur les salaires

- Modalités de détermination du droit à déduction
- Calcul du rapport d'assujettissement à la taxe sur les salaires
- Incidence de la constitution d'un groupement d'activité sur le droit à déduction et le rapport d'assujettissement de l'établissement

PUBLICS CONCERNÉS
Responsable des affaires financières
Responsable des affaires juridiques

DURÉE DE LA FORMATION
1 jour

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en TVA

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Des cas pratiques
• Exercice sur la taxation des flux
• Exercice transversal

PRÉREQUIS

• Connaître l'environnement du secteur de la santé
• Avoir des notions en TVA et taxe sur les salaires

TV10 MAÎTRISER LA TVA ET L'IS DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

OBJECTIFS

• Déterminer le régime de TVA applicable aux recettes,
• Alléger le poids de la TVA grevant les dépenses,
• Limiter le coût de l'impôt sur les sociétés.

CONTENU

1. Rappel des caractéristiques de la TVA
- Définition de la TVA
- Situation des entreprises privées
- Cas particulier des établissements d'enseignement

2. Définir le champ d'application de la TVA
- Appréhension des notions d'assujetti et de redevable
- Identification des recettes situées :
o Hors du champ de la TVA,
o Dans le champ d'application de la TVA et exonérées,
o Dans le champ d'application de la TVA et imposables.
- Focus sur le régime TVA des prestations de recherche

3. Appréhender les règles de territorialité, la base d'imposition et le taux
- Acquisitions de biens et prestations intra-communautaires
- Assiette d'imposition
- Taux applicables

4.Déterminer le droit à déduction
-Modalités de calcul du droit à déduction
-Régularisation de la TVA antérieurement déduite

5. Évaluer le coût de l'IS au sein des établissements d'enseignement supérieur
- Principe de l'IS au sein de ces établissements
- Opportunité de sectoriser leurs activités

6. Créer un SAIC : avantage ou inconvénient au regard de la fiscalité ?
- Incidence de la création d'un SAIC en matière de TVA
- Incidence de la création d'un SAIC en matière d'IS

PUBLICS CONCERNÉS
Responsable des affaires financières
Attachés d'administration

DURÉE DE LA FORMATION
1 jour

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en TVA et TS

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Des cas pratiques
• Un quizz sur l'assujettissement des recettes
• Un exercice transversal

PRÉREQUIS

• Connaître l'environnement des établissements d'enseignement supérieur
• Avoir des notions en TVA et en IS

TV11 MAÎTRISER LA TVA ET L'IS DANS LE LOGEMENT SOCIAL

OBJECTIFS

• Distinguer la réglementation particulière des OPH par rapport celle de droit commun,
• Appréhender le lien entre la TVA et la taxe sur les salaires pour alléger les charges de taxe sur les salaires,
• Apprécier les modalités de détermination de l'IS.

CONTENU

1. Champ d'application de la TVA immobilière
- Notion d'assujetti agissant en tant que tel
- Notion de terrains à bâtir et d'immeuble neuf
- Règles de TVA applicables selon la nature fiscale de l'opération réalisée par l'OPH (location accession, opérations ANRU, opérations d'accession à la propriété…)

2. Base d'imposition
- TVA sur le prix total
- TVA sur la marge
- Cas pratique ayant pour objet d'identifier le montant de la TVA grevant les opérations immobilières

3. Alléger le coût de la TVA sur les travaux réalisés par l'OPH
- LASM des travaux de construction
- Modalités d'application du taux réduit sur les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien
- Cas pratique ayant pour objet d'identifier l'assiette de la LASM au taux réduit

4. Lien entre la TVA et la taxe sur les salaires
- Recettes taxables
- Récupération de la TVA grevant les dépenses
- Incidence de la TVA sur la taxe sur les salaires
- Cas pratique ayant pour objet d'alléger les charges fiscales de structure

5. Modalités de détermination de l'IS par l'OPH
- Détermination des produits imposables
- Détermination des charges déductibles et du résultat fiscal
- Cas pratique ayant pour objet d'apprécier les retraitements extra comptables de la liasse fiscale

PUBLICS CONCERNÉS
Service financier et services techniques

DURÉE DE LA FORMATION
1 jour

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur fiscaliste spécialisé en TVA et en IS

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Une formation adaptée aux problématiques rencontrées par les acteurs du logement social
• Des exercices pratiques

PRÉREQUIS

• Maîtriser l'environnement du logement social

06
FORMATIONS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

DD01 Valoriser les travaux d'économie d'énergie en certificats d'économies d'énergie p66

DD02 Financer la rénovation thermique dans le logement social p67

DD03 La part incitative dans le financement du service de collecte et de traitement des ordures ménagères p68

DD04 Mettre en place la taxe pour la gestion des eaux pluviales urbaines p69

DD05 Les décisions en matière de taxe d'aménagement et de versement pour sous-densité p70

DD01 VALORISER LES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE EN CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

OBJECTIFS

• Appréhender le dispositif d'un point de vue réglementaire et pratique.
• Savoir repérer et valoriser les actions d'économies d'énergie

CONTENU

1. Présentation du dispositif
• Principes généraux
• Acteurs du dispositif
• Zones climatiques
• Les opérations standardisées
• Les opérations spécifiques
• Les programmes d'accompagnement
• Les plans d'action
• Analyse des textes en vigueur

2. La constitution de la demande
• Présentation du site EMMY
• Le calcul des certificats d'économie d'énergie
• Les éléments de preuve
• Les attestations obligatoires
• L'enregistrement en ligne et le dossier papier

3. Contrôles et sanctions
• Le contrôle de l'administration
• Les sanctions en cas de fraude

4. La prise en compte des CEE dans les marchés de travaux
• Programmer des actions éligibles
• La prise en compte des contraintes règlementaires
• Intégrer les obligations règlementaires dans les pièces des marchés

PUBLICS CONCERNÉS
Personnels des services administratifs et financiers des collectivités territoriales et des bailleurs sociaux

DURÉE DE LA FORMATION
1 jour

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en développement durable

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Un panorama du dispositif et des actions éligibles
• Des exercices pratiques : identifier les données nécessaires, vérifier l'éligibilité et calculer les certificats relatifs à une action

PRÉREQUIS

• Aucun

DD02 FINANCER LA RÉNOVATION THERMIQUE DANS LE LOGEMENT SOCIAL

OBJECTIFS

• Connaître et utiliser les dispositifs de financement de la rénovation énergétique du logement social

CONTENU

1. L'éco-prêt de la Caisse des Dépôts
• Présentation
• Organismes éligibles
• Logements et travaux éligibles
• Travaux financés
• Le programme d'intervention
• Le montant du prêt

2. Le fonds européen FEDER
• Présentation générale des fonds européens
• Les orientations nationales et régionales du fonds FEDER
• Critères de sélection des projets
• Bénéficiaires et logements concernés
• Modalités de mobilisation du fonds

3. Le dégrèvement de taxe foncière
• Présentation et évolution du dispositif
• Règlementation thermique globale ou élément par élément ?
• L'arrêté du 3 mai 2007
• Le calcul du dégrèvement
• Les règles d'imputation

4. Les certificats d'économies d'énergie
• Principes et acteurs du dispositif
• Textes règlementaires applicables
• Opération standardisées, opérations spécifiques, programmes d'accompagnement
• Calcul des certificats
• Montage d'un dossier de demande, modes de preuves
• Contrôles et sanctions

5. La contribution du locataire au partage d'économies de charges
• Principes
• Conditions de mise en place
• Durée et modalités de calcul de la contribution

PUBLICS CONCERNÉS
Personnels des services administratifs et financiers des bailleurs sociaux

DURÉE DE LA FORMATION
2 jours

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en développement durable

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Un panorama des financements existants, des exercices pratiques

PRÉREQUIS

• Aucun

DD03 LA PART INCITATIVE DANS LE FINANCEMENT DU SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

OBJECTIFS

- Connaître la législation applicable
- Savoir se préparer à la prise en compte d'une part incitative d'un point de vue règlementaire, budgétaire et pratique
- Savoir communiquer et évaluer les incidences

CONTENU

1. L'objet et le fonctionnement du service
- La notion de déchet
- Les déchets des ménages et déchets assimilés
- Les déchets industriels banals
- Les déchets de la collectivité et des communes adhérentes
- La nature du service public d'enlèvement des déchets : EPA ou EPIC ?

2. Le financement du service
- Le budget général
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- La redevance d'enlèvement des ordures ménagères
- Les redevances spéciales
- La tarification incitative

3. La TEOM incitative
- Conditions de mise en œuvre
- Comment déterminer le montant de la part incitative
- Rôles des collectivités et de la DGFiP

4. La redevance incitative
- Conditions de mise en œuvre, faisabilité règlementaire
- Quantifier le service rendu (solutions techniques, souci d'équité)
- Mesurer les incidences (flux de déchets, comportements déviants)
- Élaborer les grilles tarifaires
- La réorganisation du service
- Les actions de communication

5. La contribution du locataire au partage d'économies de charges
- Principes
- Conditions de mise en place
- Durée et modalités de calcul de la contribution

PUBLICS CONCERNÉS
Personnels des services administratifs et financiers des collectivités territoriales concernées

DURÉE DE LA FORMATION
1 jour

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en développement durable

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

- Présentation des différents dispositifs de mise en place d'une part incitative dans le financement du service de collecte et de traitement des ordures ménagères
- Présentation tout au long de la formation de nombreux retours d'expérience

PRÉREQUIS

- Aucun

DD04 METTRE EN PLACE LA TAXE POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

OBJECTIFS

- Connaître la législation applicable
- Aplanir les difficultés de mise en œuvre

CONTENU

1. Cadre règlementaire
- Assiette et redevables
- Procédure déclarative
- Contrôle
- Taux, politique d'abattements, seuil
- Utilisation du produit de la taxe
- Articulation communes/EPCI

2. Mise en place de la taxe
- Comment évaluer les surfaces taxables ?
- Comment évaluer le potentiel financier
- Comment fixer le taux, la surface minimum
- Répertorier les dispositifs de récupération d'eau pluviale à la parcelle
- Rédiger la délibération

PUBLICS CONCERNÉS
Personnels des services administratifs et financiers des collectivités

DURÉE DE LA FORMATION
1 jour

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en développement durable

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

- La lecture du cadre règlementaire et la présentation de solutions pour aplanir les difficultés de mise en œuvre

PRÉREQUIS

- Aucun

DD05 LES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE TAXE D'AMÉNAGEMENT ET DE VERSEMENT POUR SOUS-DENSITÉ

OBJECTIFS

• Connaître la législation applicable
• Adapter la fiscalité à la politique d'urbanisme

CONTENU

1. Cadre règlementaire de la taxe d'aménagement
• La réforme de la fiscalité de l'urbanisme
• Champ d'application de la taxe d'aménagement
• La base et les taux d'imposition
• Les exonérations de droit
• Les exonérations facultatives
• Les abattements

2. Cadre règlementaire du versement pour sous-densité
• Principes
• Calcul du VSD
• Exonérations et exclusions du champ d'application
• Procédure de rescrit

3. Décisions et délibérations
• Définir sa politique d'urbanisation
• Définir des zonages cohérents
• Simuler les futures recettes
• Rédiger les délibérations

PUBLICS CONCERNÉS
Personnels des services financiers et d'urbanisme des collectivités

DURÉE DE LA FORMATION
1 jour

DATES ET TARIFS
Se reporter à l'annexe

INTERVENANT
Consultant & formateur spécialisé en développement durable

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

LES PLUS

• Fixer le panorama des décisions que peuvent prendre les collectivités compétentes en matière de fiscalité de l'urbanisme

PRÉREQUIS

• Connaissances générales en matière d'urbanisme et de fiscalité de l'urbanisme

Les formations de Lexiane Formations visent à un approfondissement théorique, méthodologique ou pratique dans un domaine défini. *Lors de ces actions, les participants ont l'occasion de rencontrer des experts, de se confronter à des professionnels de différents secteurs, et de se perfectionner ou de développer des compétences en rapport avec leurs préoccupations professionnelles.*

Le nombre des inscriptions est limité à ***12 participants par session.***

CONDITIONS D'INSCRIPTION

INSCRIPTION

Adresser votre bulletin d'inscription (un bulletin par formation) par courrier à Lexiane Formations, 40 rue de Liège 75008 Paris, ou par mail : secretariat@lexiane.fr

Une convention de formation est alors établie et vous sera adressée dans les plus brefs délais. Si la session de formation choisie n'est plus disponible, votre inscription sera mise en attente d'un éventuel désistement. Il pourra vous être proposé une autre date de session.

RÈGLEMENT

Toute formation commandée, non résiliée dans les conditions sous-citées est due dans son intégralité. Le règlement s'effectue à réception de facture.

ANNULATION

En cas de force majeure ou si le nombre d'inscriptions est insuffisant, Lexiane Formations se réserve le droit d'annuler le stage.

En cas de dédit par l'établissement avant le début de la formation, Lexiane Formations facturera des frais d'annulation suivants :
- avant J-30 : 15 % du coût total de la formation ;
- de J-30 à J-7 : 50 % du coût total de la formation ;
- après J-7 : 80 % du coût total de la formation.

DEUX SEMAINES AVANT LA SESSION DE FORMATION

Nous vous adressons un dossier comprenant la lettre de convocation au stage, le programme de la formation et un plan d'accès au lieu de formation.

PENDANT VOTRE FORMATION

Une collation vous est offerte à votre arrivée. Votre hébergement et vos repas sont à votre charge. Les possibilités de restauration proches du lieu de formation vous seront indiquées le premier jour. Le dernier jour, une attestation de formation vous sera remise. Une autre attestation sera envoyée à votre employeur dans les jours qui suivent. En cas d'absence partielle ou continue durant la formation, vous devez nous le signaler au plus tôt et avertir votre employeur.
En principe, les formations se déroulent de 9h à 17h30 avec une pause d'1h30 pour le repas.

INDEX
DES FORMATIONS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

01/ FORMATIONS POUR LES CENTRES HOSPITALIERS, ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ et MÉDICO-SOCIAUX.....p.76

02/ FORMATIONS POUR LES CCAS.....p.77

03/ FORMATIONS POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LES EPCI.....p.78

04/ FORMATIONS POUR LES BAILLEURS SOCIAUX.....p.82

05/ FORMATIONS POUR LES UNIVERSITÉS ET GRANDES ÉCOLES.....p.83

01
FORMATIONS
POUR LES CENTRES HOSPITALIERS, ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET MÉDICO-SOCIAUX

CS 01 Calculer la paie du personnel non médical hospitalier ... p24

CS 02 Calculer la paie du personnel médical hospitalier p25

CS 03 Connaître les axes d'optimisation des charges sociales dans les établissements publics de santé p26

CS 09 Gérer la maladie dans la fonction publique p32

CS10 Appréhender la règlementation relative aux accidents du travail des agents relevant du régime général p33

CS11 Gérer un contrôle URSSAF p34

CS12 Le CICE : le secteur public concerné p35

CS16 Calculer les exonérations « aide à domicile »..... p39

TV06 Maîtriser la TVA et la taxe sur les salaires dans les établisssements de santé..... p57

TV07 EHPAD : apprécier l'opportunité de revendiquer la taxation à la TVA des établissements publics et associatifs p58

TV08 Opérations immobilières : sensibiliser les établissements de santé aux problématiques de TVA..... p59

TV09 CGS : maîtriser la charge fiscale dans les groupements .. p60

02
FORMATIONS
POUR LES CCAS

CS09 Gérer la maladie dans la fonction publique..... p32

CS10 Appréhender la règlementation relative aux accidents du travail des agents relevant du régime général p33

CS11 Gérer un contrôle URSSAF p34

CS13 Connaître les axes d'optimisation des charges sociales dans les CCAS..... p36

CS14 Calculer la paie dans les CCAS..... p37

CS15 Gérer la maladie dans les CCAS..... p38

CS16 Calculer les exonérations « aide à domicile »..... p39

03
FORMATIONS
POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LES EPCI

CS 04 Maîtriser la paie dans la fonction publique territoriale..... p27

CS 05 Connaître les axes d'optimisation des charges sociales dans les collectivités locales p28

CS 09 Gérer la maladie dans la fonction publique..... p32

CS10 Appréhender la règlementation relative aux accidents du travail des agents relevant du régime général p33

CS11 Gérer un contrôle URSSAF p34

CS12 Le CICE : le secteur public concerné..... p35

TV01 Les principes généraux de la TVA et leur application aux collectivités territoriales p52

TV02 La réforme de la TVA déductible - Les enjeux pour les collectivités territoriales p53

TV03 Les incidences du mode d'exploitation sur la TVA..... p54

TV04 Les modalités de récupération de la TVA: FCTVA, CA3, TDD..... p55

TV05 Les opérations immobilières gérées par les collectivités territoriales p56

03 *(suite)*

FORMATIONS
POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET EPCI

FL01 Taxe foncière sur les propriétés bâties : gérer l'imposition à la taxe foncière et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères du patrimoine des collectivités locales p42

FL03 Taxe foncière sur les propriétés publiques : maîtriser l'exonération permanente des propriétés publiques..... p44

FL04 Taxe annuelle sur les bureaux : savoir déclarer la taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux, les locaux de stockage et les locaux de stationnement en Île-de-France, maîtriser les incidences de ses déclarations sur le montant de l'imposition p45

FL05 Agir sur les recettes de fiscalité locale : la fiscalité locale des acteurs économiques p46

FL06 Agir sur les recettes de fiscalité locale : la fiscalité locale des ménages..... p47

FL07 La commission intercommunale des impôts directs (C.I.I.D)..... p48

FL08 La contribution économique territoriale (CET) p49

03 *(suite)*

FORMATIONS
POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET EPCI

DD01 Valoriser les travaux d'économie d'énergie en certificats d'économies d'énergie..... p66

DD03 La part incitative dans le financement du service de collecte et de traitement des ordures ménagères..... p68

DD04 Mettre en place la taxe pour la gestion des eaux pluviales urbaines p69

DD05 Les décisions en matière de taxe d'aménagement et de versement pour sous-densité..... p70

CP01 Initiation aux Marchés Publics p08

CP02 De l'expression du besoin à l'analyse des offres p09

CP03 Analyse fonctionnelle des coûts p10

CP04 Les aspects financiers et comptables des Marchés Publics p11

03 *(suite)*

FORMATIONS
POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET EPCI

CP05 Les Marchés de travaux..... p12

CP06 L'exécution des Marchés de travaux.....p13

CP07 Les Marchés à procédure adaptée (MAPA) p14

CP08 Les Marchés de Maîtrise d'œuvre p15

CP09 Les Marchés de prestations intellectuelles p16

CP10 Les Marchés de fournitures et services courants p17

CP11 Le contentieux des Marchés Publics.....p18

CP12 La sous-traitance et la co-traitance.....p19

CP13 Les accords cadres p20

CP14 Actualité de la commande publique p21

04

FORMATIONS
POUR LES BAILLEURS SOCIAUX

CS08 Calculer la paie des agents des OPH p31

CS10 Appréhender la règlementation relative aux accidents du travail des agents relevant du régime général p33

CS12 Le CICE : Le secteur public concerné p35

TV11 Maîtriser la TVA et l'IS dans le logement social.. p62

FL02 Taxe foncière sur les propriétés bâties - Maîtriser les exonération, abattements et dégrèvements de taxe foncière applicables au patrimoine des bailleurs sociaux p43

DD01 Valoriser les travaux d'économie d'énergie en certificats d'économies d'énergie p66

DD02 Financer la rénovation thermique dans le logement social..... p67

05

FORMATIONS
POUR
LES UNIVERSITÉS ET GRANDES ÉCOLES

CS06 Calculer la paie des agents de la fonction publique d'État p29

CS07 Connaître les axes d'optimisation des charges sociales dans la fonction publique d'État p30

CS09 Gérer la maladie dans la fonction publique..... p32

CS10 Appréhender la règlementation relative aux accidents du travail des agents relevant du régime général ... p33

CS11 Gérer un contrôle URSSAF p34

CS12 Le CICE : Le secteur public concerné p35

TV10 Maîtriser la TVA et l'IS dans les établissements d'enseignement supérieur p61

Tous droits de reproduction et de représentation réservés selon le droit d'auteur du Code de la propriété intellectuelle. Les programmes de formations sont la propriété exclusive de Lexiane Formations. L'utilisation, la transmission, la modification, la reproduction, la rediffusion ou la vente de toutes les informations reproduites sur ce programme, ou partie de ce programme (articles, photos, logos, texte) sur un support quel qu'il soit, ou la diffusion sur tout support, pour l'utilisation à caractère commercial ou non lucratif sont formellement interdites sans l'autorisation préalable et écrite de Lexiane Formations.

Audit

Conseil en stratégie

Contentieux

LEXIANE
formations

40 rue de Liège - 75008 Paris
01 58 18 31 00
info@lexiane.fr